BQ, 14 octobre 2016

La Correspondance économique, 14 octobre 2016

Le Sénat a adopté en seconde lecture la proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre après l'avoir modifiée

Le Sénat a examiné hier, en deuxième lecture, la proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 23 mars 2016. La majorité sénatoriale de droite a voté seule le texte remanié inspiré de la catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh en 2013. La gauche a voté contre, à l'exception d'une partie du RDSE (à majorité PRG) qui s'est abstenue.

Cette proposition de loi vise à instaurer, pour les sociétés françaises employant plus de 5000 salariés en France ou 10 000 salariés dans le monde, en incluant leurs filiales, l'obligation d'élaborer, de rendre public et de mettre en œuvre un plan de vigilance destiné à prévenir les risques d'atteinte aux droits de l'homme, de dommages corporels, environnementaux et sanitaires, ainsi que de corruption qui pourraient résulter des activités de la société mère, des sociétés qu'elle contrôle et de ses fournisseurs et sous-traitants, en France comme à l'étranger.

Phoca PDF